

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **9 janvier 2012**.

Sont présents les conseillers :

*M^{me} Claire L. Bérubé
M. Martin Gendron
M. Richard Lebel*

*M^{me} Véronique Dionne
M. Berthier Thériault
M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 21 présences.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;

Monsieur le maire souhaite la bonne année aux contribuables présents et souhaite également la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00.

2012-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, après y avoir ajouté deux sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-002

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 tel qu'il est résumé, corrigé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-003

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron et appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, à 20 h, tel qu'il est résumé, corrigé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-004

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2011, 2^E

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, à 21 h 20, tel qu'il est résumé, corrigé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

6. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

2012-005

7. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel vote contre cette proposition.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

8. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;

M. le maire André Roy fait un résumé des délibérations tenues à la MRC de Rivière-du-Loup pour le comité consultatif agricole.

9. COMPTE-RENDU DES COMITÉS;

Les membres font un compte-rendu des réunions de comité du mois.

10. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Déclaration des intérêts pécuniaires des tous les élus déposées.
- ✓ Gouv Québec : reçu 42 102,69 \$ pour contrat chemin d'hiver.
- ✓ Gouv Québec : reçu 29 000 \$ pour la taxe sur l'essence.
- ✓ Gouv Québec : reçu 11 649,95 \$ de recyc Québec.
- ✓ Ghislain Bélanger c.a. : rapport audit sur les matières recyclées.
- ✓ MAMROT : avis sur les contrats de plus de 25 000 \$ en 2012.
- ✓ Caureq : rapports d'interventions.
- ✓ URLS : bulletin régional.
- ✓ Jean d'Amour Député : pour une rencontre le 21 janvier 2012.
- ✓ Fabrique Saint-Arsène : pour la bibliothèque.
- ✓ MRC Riv-du-Loup : pour horaire des réunions du conseil et copie du règlement régissant les heures de circulation des véhicules hors route.
- ✓ Ressource d'aide aux Personnes Handicapées : pour le téléthon.
- ✓ Les Élités du Parc : remerciement pour participation au concours de labour.
- ✓ SHQ : approbation du budget 2012 de l'OMH de Saint-Arsène.
- ✓ Comité piste de ski de fonds : rapport de l'assemblée annuelle.
- ✓ MDDEP : analyses d'eau potable et usées sont conformes.
- ✓ Rapport coordonnateur des loisirs;
- ✓ Rapport de l'agent de développement;
- ✓ Permis émis : Aucun au cours de ce mois.
- ✓ Consommation d'eau du puits no 2 à 33 919 gallons;
- ✓ Feuille de temps des employés municipaux.

2012-006

11. COMPTES À PAYER ;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 116 487,22\$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

M. Richard Lebel vote contre cette résolution. Martin Gendron, Berthier Thériault et Mario Lebel votent pour la résolution.

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

12. RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2011;

Le directeur général dépose le rapport financier préliminaire au 31 décembre 2011 et qui montre des revenus de 1 702 328,83 \$ des dépenses de 1 626 605,52 \$ ce qui laisse un surplus d'opération de 75 723,33 \$.

2012-007

13. SIGNATURE DE CONTRATS 2012;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

QUE ce conseil autorise M. le maire André Roy ainsi que le directeur général M. François Michaud, à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène, tous les contrats, appels d'offres, entente et autres pour les bonnes fins de l'administration municipale. Les contrats de la Société de l'assurance Automobile du Québec (SAAQ) seront signés par un ou l'autre des signataires autorisés et ce, pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-008

14. BAUX AU 1 JANVIER 2012;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil détermine les baux suivants :

- MARC-ANDRÉ RIOUX LTÉE : 305,00 \$ par mois.
- GROUPE POUSSE VERT : 1000,00 \$ par mois.
- CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-ARSÈNE : 25,00 \$ par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-009

15. PERMIS D'EXCAVATION 2012;

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du M.T.Q. pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron et résolu;

QUE la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis d'intervention au cours de l'année 2012, et qu'elle autorise M. Gaston Bélanger ou M. François Michaud à signer les permis d'intervention.

QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

2012-010

16. SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX EN 2012:

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise les versements de salaire pour les employés municipaux à compter du premier janvier 2012 avec indexation de l'IPC de 3.2% et selon la feuille en annexe, pour les employés réguliers, partiels et temporaires. M. Mathieu Lévesque sera ajusté à 14 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères.

2012-011

17. TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX EN 2012:

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil établit les tarifs suivants pour l'utilisation des équipements de la municipalité pour des municipalités, des entreprises, le Ministère des Transports et pour la location des locaux et ce pour l'année 2012 et suivantes :

Équipements :

- Excavatrice sans opérateur : 70 \$ l'heure, *minimum d'une heure.*
- Excavatrice avec opérateur : 90 \$ l'heure, *minimum d'une heure.*
- Excavatrice avec souffleur : 140 \$ l'heure.
- Niveleuse : 120 \$ l'heure.
- Camion : 85 \$ l'heure.
- Camion avec aile de côté et chasse-neige : 110 \$ l'heure.
- Niveleuse avec employé municipal bénévole : 90 \$ l'heure.

Locaux :

- Gymnase : 18,00 \$ de l'heure.
- Édifice municipal : (***taux pour une salle***)
 - 35 \$ par activité (*soirée, diner, activité ponctuelle*)
 - 7,50 \$ de l'heure.
 - 25 \$ pour une demi-journée
 - 50 \$ pour une journée complète.
 - Les organismes sans buts lucratifs de la paroisse bénéficient de la gratuité des locaux de l'édifice municipal.
- Centre des loisirs :
 - 100 \$ par activité récréative (*soirée, diner, activité ponctuelle*)
 - 25 \$ pour des cours ou petite activité régulière à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-012

18. ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES:

Il est proposé par le conseiller, Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE ce conseil avise les contribuables endettées envers la municipalité qu'ils ont jusqu'au 27 janvier 2012 pour transmettre un paiement sans quoi le conseil municipal pourra prendre les mesures nécessaires, y compris une firme d'avocats, afin de récupérer les sommes dues envers la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 321**AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AGRANDIR LA ZONE AGRICOLE 33-A AUTORISANT L'USAGE IC: INDUSTRIE EXTRACTIVE, À MÊME UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA ZONE AGRICOLE 26-A**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter des modifications à son règlement numéro 135 intitulé Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil du 11 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron et résolu qu'un règlement modifiant le règlement numéro 135 portant le numéro 321 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone agricole 33-A à même une partie de zone la zone agricole 26-A pour agrandir le territoire autorisant l'usage industrie extractive Ic.

ARTICLE 2 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 33-A À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AGRICOLE 26-A

La zone agricole 33-A est agrandie à même une partie de la zone agricole 26-A.

La zone agricole 33-A est agrandie au sud-ouest par l'inclusion des lots 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224 et 226 entre le chemin des Pionniers et la route de la petite Seigneurie.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 RÉGLEMENTATION APPLICABLE DANS LES ZONES AGRICOLES 33-A ET 26-A MODIFIÉES

La réglementation des zones 26-A et 33-A continue de s'appliquer dans ces zones modifiées.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ, CE 9^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2012.

PUBLIÉ, CE 11^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2012.

RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages que la municipalité de Saint-Arsène a des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par la conseillère, madame la conseillère Claire L. Bérubé, appuyée de la conseillère, madame Véronique Dionne de :

- Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-015

21. RÉPARATION DE L'EXCAVATRICE SUR BUDGET 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est aperçue d'un bruit dans le moteur de l'excavatrice au milieu de décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait vérifier le bruit et qu'il s'avère que le moteur doit être ouvert et réparé au complet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont été avisés avant de transmettre l'équipement en réparations chez Équipement Sigma de Ville Dégelis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend les mesures pour respecter le contrat du Ministère des Transports et louera de l'équipement en remplacement chez Excavation Bourgoin et Dickner de Rivière-du-Loup en attendant;

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil autorise les réparations sur l'excavatrice chez Équipement Sigma de Ville Dégelis. L'estimé des travaux à effectuer est évalué à environ 16 000 \$.

QUE ce montant soit payé à même l'année financière de l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-016

22. AJUSTEMENT SALAIRE POUR RESPONSABILITÉ ADDITIONNELLE;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Lévesque a assumé les responsabilités du contremaître M. André Fortin pendant près de trois mois;

Il est proposé par la conseillère, Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE la municipalité versera une somme de 500 \$ à M. Sylvain Lévesque compte tenu des responsabilités additionnelles assumées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

23. AFFAIRES NOUVELLES;

2012-017

23.A) BUDGET INCENDIE;

Il est proposé par la conseillère, Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE la municipalité accepte de payer le solde du projet «Équipement facial incendie» dont le budget total estimé est de 12 500 \$;

QUE la brigade incendie débourse 2 500 \$ et que la Caisse Populaire Du Parc et Villaray verse 8000 \$ en commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2012-018

23.B) RENCONTRE DÉPUTÉ JEAN D'AMOUR;

Des explications sont demandées à M. le maire sur une rencontre avec le député Jean D'Amour. M. le maire n'émet aucun commentaire, parce que c'est des raisons personnelles.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2012-019

25. LEVÉE DE LA SÉANCE;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

François Michaud, *directeur général*
et secrétaire-trésorier

André Roy, *maire*